

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe Environnement et nature

Le cannabis est d'abord une plante que l'on a cherché à éradiquer de la surface de la planète depuis plus de 50 ans. La prohibition de sa variété riche en psychotropes (THC), imposée par les conventions internationales sur les stupéfiants sous l'impulsion des Etats-Unis, a amené 183 pays signataires à complexifier l'ensemble de la culture, tant les assimilations avec les drogues comme l'héroïne ont empêché tout débat sincère sur le sujet lors de son interdiction en France en 1970.

Le mot même de cannabis n'existait pas dans le dictionnaire à cette époque, où l'on parlait encore de chanvre, L'histoire de la prohibition a fait tomber dans l'oubli la diversité de ses usages depuis l'Antiquité :

→ Dans la construction : bétons de chanvre, isolation, etc.

→ Dans l'alimentation : sa graine est particulièrement riche en protéines, en acides gras essentiels tels que les omega-3 et omega-6. Elle constitue un apport naturel en vitamine E, potassium, magnésium, zinc...

→ Dans le textile et la confection, une fibre à la résistance incomparable, le papier qui se conserve 1500 ans et se recycle bien mieux que le papier issu du bois et avec bien moins de produits chimiques, etc.

Le chanvre est la plante écologique par excellence. Elle améliore la structure des sols, capte l'azote, ne nécessite aucune irrigation ni engrais et n'a pas de ravageur connu, donc ne nécessite pas de traitements chimiques.

L'interdiction de la culture du cannabis au nom de sa prohibition a abouti à la destruction des filières économiques du chanvre et donc à la perte de ces bénéfiques écologiques en même temps que de sa diversité génétique... La principale conservation des espèces survivantes est aujourd'hui assurée par des grainetiers privés qui parcourent le monde depuis quelques dizaines d'années, pour breveter ce vivant afin de s'approprier son usage économique.

Face à ce que nous qualifions de bio piraterie, le protocole international de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation reste encore impuissant et ne protège pas suffisamment les droits des populations autochtones.

Pour cette raison, notre groupe salue particulièrement la recommandation liée à la mise en place d'une conservation publique des semences, dans le respect de ce protocole.

Sur cet enjeu de soutien au développement de la culture du chanvre, quelques soient ses usages, tout faire pour empêcher la constitution de « géants du cannabis » est une évidence.

De même, l'encadrement du volume ou des surfaces consacrées à cette culture permet de dégager un revenu décent à un maximum de paysans et de paysannes.

Imaginer une filière d'excellence pour la production en posant le bio comme la norme est, aussi, une évidence sanitaire et s'inscrit dans l'approche « Une seule santé » que doivent intégrer les politiques de santé publique, comme le souligne le rapport et bon nombre des préconisations de l'avis

Suivi, transparence, information et rigueur, de la graine au consommateur constituent un socle d'exigences majeures de la chaîne de valeur agricole.

Nous saluons le choix de la commission d'avoir traité ce point central. Notre groupe a voté cet avis